

Date de dépôt: 6 avril 2005

Messagerie

**Rapport du Conseil d'Etat
au Grand Conseil sur :**

- a) **P 1195-C Pétition pour la défense du français dans les collèges genevois**
- b) **M 1308-B Motion de M^{mes} et MM. Janine Berberat, Michel Balestra, Madeleine Bernasconi, Philippe Glatz, Nelly Guichard et Marie-Françoise de Tassigny pour un renforcement de la qualité de l'enseignement du français**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 18 novembre 1999, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition et une motion qui ont la teneur suivante :

Pétition 1195 « Pour la défense du français »

Les plans d'étude cadre (PEC) assignent à l'enseignement du français une place prépondérante dans la formation dispensée par les écoles préparant à la maturité. L'importance d'un travail soutenu dans la langue maternelle est d'ailleurs reconnue par l'ensemble des disciplines.

Considérant

- que le rôle fondamental du français ne se traduit pas dans la grille horaire de la nouvelle ORRM telle qu'il est prévu de l'appliquer à Genève ;
- que la diminution des heures-maîtres par rapport à la situation actuelle dans les collèges se traduira par l'abandon dans certains degrés de l'enseignement en demi-groupes ou de certaines formes d'enseignement individualisé ;
- que ces heures sont indispensables à un travail plus personnalisé, tout spécialement en rédaction, dissertation ou analyse de textes ;
- que les élèves ont particulièrement besoin de ce type de cours pour pallier les difficultés croissantes qu'ils rencontrent dans la maîtrise écrite de leur langue maternelle ;
- que les nouvelles dispositions horaires risquent de porter à cinq le nombre de classes nécessaires pour l'attribution d'un poste complet en français, situation déjà difficile à assumer dans les conditions actuelles (par exemple, au collège De-Saussure, seuls deux maîtres sur vingt-trois enseignent le français à plein temps) ;
- que les corrections représentent une charge particulièrement lourde, fait reconnu par le département et consacré par un accord en 1989 ;
- que cette charge sera accrue par le fait que les cours de français auront des effectifs « normaux », sur la base de vingt-quatre élèves,

Les soussignés demandent :

que les conditions d'enseignement du français restent les mêmes que la moyenne actuellement en vigueur dans les divers collèges genevois, à savoir une différence d'une heure par degré, diction comprise, entre la grille élèves et la grille maîtres.

322 signatures

M^{me} Catherine Fuchs, M^{me} Anne Zanoni-Jeanrenaud

Collège De-Saussure

Motion 1308 pour un renforcement de la qualité de l'enseignement du français

Le GRAND CONSEIL

Considérant

- que le français, langue de scolarité des élèves des écoles genevoises, n'est pas la langue maternelle d'une proportion importante d'entre eux ;*
- que la maîtrise de la langue de scolarité joue un rôle fondamental dans l'ensemble de la formation scolaire et professionnelle ;*
- qu'en particulier, les exigences de la nouvelle maturité gymnasiale augmentent quant aux capacités des élèves à exprimer leur pensée dans une forme synthétique, précise et structurée ;*
- que les plans d'études cadre assignent à l'enseignement de la langue de scolarité une place prépondérante dans la formation dispensée par les écoles préparant à la maturité ;*
- que, de façon plus générale, la maîtrise de la langue française devient de plus en plus nécessaire pour participer de façon efficace à la vie professionnelle, sociale, politique, associative, culturelle d'une société qui devient elle-même de plus en plus complexe ;*
- que le développement des nouveaux moyens d'information et de communication, loin de reléguer l'usage de la langue au second plan, nécessite au contraire une maîtrise plus étendue tant du code écrit que du code oral, et une capacité de décryptage et de synthèse de l'information à la fois rapide et plus sélective, dans tous les domaines cités plus haut ;*
- que la maîtrise de la langue de scolarité (et/ou de la langue maternelle) est la condition sine qua non de la bonne acquisition des langues secondes ;*
- que la qualité de l'enseignement dépend pour une bonne mesure des conditions de celui-ci (possibilité de prise en compte de l'hétérogénéité croissante des élèves, même s'il s'agit de collégiens, travail et soutien personnalisé dans les domaines de la dissertation et de la rédaction),*

invite le Conseil d'Etat

- à étudier les moyens de parvenir à renforcer la qualité de l'enseignement du français à Genève, tout au long du cursus de l'élève, tant dans la scolarité obligatoire que dans la scolarité postobligatoire, et en tenant compte des particularités des diverses filières;
- à faire en sorte que l'ensemble des disciplines de l'enseignement secondaire prenne en compte, hors évaluation normative, la qualité et la correction de l'expression orale et écrite des élèves.

Le Conseil d'Etat a pris toute la mesure de la teneur de la pétition et de la motion adoptées par le Grand Conseil en 1999. Depuis plusieurs années, la question de l'enseignement du français est une préoccupation majeure pour le Département de l'instruction publique.

La présentation des *13 priorités pour l'instruction publique genevoise* le 20 janvier 2005 a permis au DIP de rappeler l'importance qu'il accorde à la maîtrise de la langue française¹. Le rapport du Conseil d'Etat à cette pétition et à cette motion est l'occasion pour le DIP de présenter les grands axes de sa politique en matière d'apprentissage du français, et tout particulièrement de la lecture, et ce tout au long du cursus de l'élève.

Le DIP entend également réaffirmer avec force que la maîtrise de la langue d'enseignement constitue une priorité absolue dont la concrétisation fait l'objet d'une attention et d'une vigilance particulières.

1. Introduction

Si les moyens engagés dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage du français ont été renforcés de manière significative depuis plusieurs années, des efforts importants restent à accomplir notamment en ce qui concerne la solidité des actions entreprises et la cohérence de l'enseignement. En effet, la **maîtrise de la langue française**, qu'il s'agisse de la lecture, de l'écriture ou de ses autres composantes, joue un rôle majeur dans tous les apprentissages scolaires. Le français est également le ciment d'une collectivité multiculturelle dont l'intégration doit être l'objet central. Il permet l'accès à la culture, à la communication, aux autres disciplines et favorise l'insertion dans la vie professionnelle.

¹ En particulier la 3^e priorité consacrée à « La langue française » (voir annexe).

L'**écrit est prépondérant dans l'enseignement** et constitue un support privilégié dans la plupart des activités scolaires. La maîtrise de l'écrit nécessite des compétences multiples et complexes. Dès les premiers apprentissages liés à l'écrit, lecture et écriture sont nécessaires et doivent être menées en parallèle car elles ont un effet réciproque : la production d'un texte permet aussi de se poser des questions sur la construction du texte et d'évaluer directement ses connaissances. Parallèlement, la lecture permet de se confronter à des textes variés et de développer ses compétences dans la construction des phrases, mais aussi en orthographe et contribue également à l'enrichissement du vocabulaire.

Les résultats de l'enquête internationale **PISA 2000**, mesurant les compétences en lecture, en analyse et en compréhension de textes des élèves de 15 ans, a mis en évidence le fait que le dispositif genevois d'apprentissage de la lecture ne parvenait pas à doter tous les élèves des compétences attendues en fin de scolarité obligatoire dans le domaine de la **compréhension de l'écrit**.

Dans la mesure où la **lecture** est encore l'un des outils privilégiés pour s'informer et apprendre, pour se cultiver, la présence attestée, dans l'enseignement obligatoire genevois, d'un pourcentage élevé de jeunes qui peinent à comprendre un texte écrit est un **défi** majeur auquel le Département de l'instruction publique s'est attelé en priorité.

Dans cette perspective, et afin de dépasser les constats mis en évidence par les résultats de l'enquête PISA 2000 publiés en 2003, le DIP a élaboré au courant de l'année 2004 un **plan d'action pour la lecture**. Ce « plan lecture » doit permettre, à moyen terme, de mettre en cohérence, à travers l'ensemble de la scolarité, une série d'actions pragmatiques visant à développer et augmenter les compétences en lecture des élèves genevois au terme de leur scolarité et, par là même, à améliorer de façon significative leur maîtrise de la langue française.

Dans la mesure où il s'est avéré indispensable d'engager rapidement un certain nombre d'actions, des **mesures d'urgence** ont été déterminées et sont appliquées depuis la rentrée scolaire 2004-2005.

C'est essentiellement sur ces deux démarches parallèles que le présent rapport entend insister car, comme cela est explicité à différentes reprises dans le texte, la maîtrise de la langue française passe notamment par la compréhension de l'écrit, laquelle associe étroitement écriture et lecture. Par conséquent, une action ciblée en faveur du renforcement des compétences en lecture vise à doter les élèves d'atouts indispensables pour leur permettre

d'aborder avec confiance la suite de leur parcours scolaire et, plus tard, leur insertion professionnelle.

2. Mise en place d'un plan lecture

Il peut être utile de rappeler certains des **constats** mis en évidence par l'enquête internationale **PISA 2000** :

- le milieu socio-économique joue un rôle important, à Genève, sur les performances des élèves ;
- on constate des écarts significatifs entre les élèves nés en Suisse et hors de Suisse ou entre les élèves francophones et allophones ;
- les résultats démontrent des écarts entre la moyenne des résultats des filles et des garçons d'origine étrangère ;
- on constate, à Genève, une très grande dispersion des résultats entre les élèves les plus forts et les plus faibles.

Par ailleurs, on observe qu'à Genève, la dotation horaire en français est plus faible que dans les deux cantons ayant obtenu les meilleurs résultats.

Afin d'améliorer les résultats de l'école genevoise dans le domaine de la lecture et de réduire les écarts constatés entre les groupes socio-économiques, le Département de l'instruction publique a souhaité renforcer son action en **se basant sur les acquis et les potentialités de l'école genevoise**, sur les plans d'études en vigueur et les moyens pédagogiques disponibles.

La lecture est à la fois une compétence et un outil d'accès au savoir. Dans toutes les disciplines scolaires, les élèves sont amenés à lire des textes variés, des consignes, à s'informer au moyen de l'écrit, c'est pourquoi des lacunes dans ce domaine peuvent avoir des répercussions importantes sur l'ensemble de la scolarité. Par ailleurs, **tous les domaines du français sont liés et s'enrichissent mutuellement** : lecture et production de textes mais aussi réflexion sur la langue ou structuration (grammaire, orthographe, conjugaison, vocabulaire). Si la maîtrise du vocabulaire et de la grammaire peuvent avoir un effet sur la compréhension d'un texte, l'observation de textes (passant par la lecture) permet d'enrichir le vocabulaire, la construction des phrases et l'orthographe et de développer des compétences en production de textes.

Un **groupe de travail** présidé par le secrétaire général du DIP et composé de représentants des Directions générales de l'enseignement primaire, du cycle d'orientation et de l'enseignement postobligatoire, ainsi que du Service de la recherche en éducation, a été **mandaté en 2004 pour élaborer un plan d'action pour la lecture**. Ce plan s'articule autour de cinq objectifs

prioritaires et met en évidence la nécessité d'une **démarche coordonnée et concertée entre les trois ordres d'enseignement.**

a) Définition de la lecture dans le contexte de l'école genevoise

En préambule, il s'agit de préciser que la lecture est une activité complexe qui suppose la mise en place de nombreuses compétences cognitives dont la maîtrise nécessite une combinaison des activités sur le code et le sens. Ces compétences supposent le développement d'aptitudes langagières et extra-langagières mais aussi d'habiletés plus larges allant du repérage d'informations explicites à la réflexion sur le texte, en passant par la construction d'inférences et la représentation du texte dans son ensemble. Les textes auxquels il est fait référence ici comprennent des genres les plus diversifiés possibles (narratifs, argumentatifs, informatifs, etc.) qui se rencontrent aussi bien en français que dans d'autres disciplines telles que la biologie, l'histoire ou la géographie, mais également des textes au sens plus large présents dans d'autres disciplines que le français, tels que tableaux ou schémas.

Il est en outre indispensable de rappeler que **les compétences de lecteur se développent tout au long de la scolarité** au travers d'activités de compréhension et de production de textes, l'objectif final étant la construction d'un lecteur libre et autonome. Telle est la cible visée par le Département de l'instruction publique, qui fera en sorte qu'elle soit claire et ne présente aucune ambiguïté pour tous les acteurs du système scolaire.

b) Les cinq objectifs prioritaires du plan d'action pour la lecture

Se basant sur les principaux constats mis en lumière par l'enquête internationale PISA 2000, mais également pour rendre opérationnelles les diverses recommandations issues de publications PISA ainsi que de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), le « plan d'action pour la lecture » s'articule autour de cinq grands objectifs prioritaires. La réalisation de ces derniers passe par un certain nombre de mesures concrètes dont la mise en œuvre fera l'objet d'une évaluation systématique et régulière.

Le Conseil d'Etat partage certaines des préoccupations exprimées par les invites de la motion 1308 qui visent, à l'instar du « plan d'action pour la lecture », au renforcement de la qualité de l'enseignement du français. Les mesures proposées par le DIP pour y parvenir sont explicitées ci-après.

Améliorer le niveau général en matière de compétences en lecture et réduire les écarts entre les élèves les plus faibles et les plus forts

Pour atteindre cet objectif, le Département de l'instruction publique est conscient du fait qu'il s'agit notamment de tenir compte des genres de textes et des différents profils de lecteur, et également de prendre en compte les élèves qui parlent une autre langue à la maison et ceux qui proviennent des milieux les plus défavorisés, qu'il est possible d'identifier dès le cycle élémentaire de l'école primaire. En effet, l'apprentissage de la lecture se fait de manière progressive dès la 1^{re} enfantine, soit dès l'âge de 4 ans.

Ainsi, il est prévu de fournir aux enseignant-e-s des **listes d'ouvrages** différenciés comprenant des œuvres littéraires mais aussi des textes documentaires. Les enseignant-e-s devront faire en sorte que chaque élève lise un certain nombre d'ouvrages par an, sélectionnés dans cette liste.

L'identification des élèves potentiellement faibles en lecture sera renforcée dès le cycle élémentaire de l'école primaire et une recherche quant aux causes de ces difficultés sera systématiquement effectuée. Les mesures proposées par le Conseil d'Etat dans son contreprojet à l'IN 121², à savoir l'instauration des évaluations trimestrielles des élèves par rapport aux objectifs d'apprentissage dès le cycle élémentaire d'une part, et la mise en place des épreuves cantonales à la fin de chaque cycle (2^e, 4^e et 6^e primaire) d'autre part, constituent des indications précieuses qui offrent aux enseignants une évaluation externe sur les acquis des élèves et qui leur permettent d'adapter leur enseignement et de proposer différentes activités de remédiation aux élèves présentant des difficultés particulières. Ces activités sont décrites au paragraphe consacré à la mise en place des dispositifs de dépistage et de remédiation pour les élèves à risque.

Enfin, les **liens entre lecture et écriture seront renforcés** tout au long de la scolarité, étant donné les influences réciproques de l'une sur l'autre. L'accent sera mis sur la nécessité d'accompagner la lecture d'écrits diversifiés par des activités d'écriture motivantes et structurantes. A titre d'exemple, on peut évoquer une situation d'apprentissage où les élèves sont invités à écrire un récit complet après l'étude d'un type textuel. A l'école primaire, les nouveaux moyens d'enseignement travaillent systématiquement la lecture et l'écriture. Par exemple, pour le cycle moyen, les moyens d'enseignement romands « S'exprimer en français » présentent un ensemble d'activités scolaires organisées de manière systématique autour d'un genre de texte (conte, récit, reportage, prise de notes, etc.). Le travail sur un genre en vue de s'exprimer à l'oral ou à l'écrit est précédé d'un travail systématique

² Initiative 121 « Pour le maintien des notes à l'école primaire ».

de l'étude du type de texte. Cette approche, utilisée dans tous les ordres d'enseignement, permet de développer les capacités de compréhension des élèves à l'oral comme à l'écrit de textes en genres différents.

Assurer des compétences de base de lecteur clairement identifiées tout au long de la scolarité

Partant du constat selon lequel, à Genève, le **temps d'enseignement consacré au français** est parmi les plus faibles observés en Suisse romande durant la scolarité obligatoire et qu'il est encore difficile de déterminer précisément le temps consacré à la lecture, le plan d'action pour la lecture insiste fortement sur la nécessité de mieux exploiter le temps disponible, voire de l'augmenter. Cela s'effectuera notamment en **réservant explicitement une part de la dotation horaire en français pour la lecture et la production écrite**, et ce tout au long de la scolarité.

En parallèle, des **moyens d'enseignement ciblés** fournissant des exemples d'activités à effectuer dans le domaine de la lecture, tels que des séquences didactiques sur l'apprentissage continué de la lecture, ont été préparés à l'attention des enseignants de 3-4 P et de 5-6 P. D'autres modèles à l'intention des enseignants de tous les degrés sont en cours de préparation.

Assurer la cohérence entre l'école primaire et le cycle d'orientation

En 2002, un *Groupe opérationnel de français* (GOF), composé de représentant-e-s des autorités scolaires, d'experts de la didactique du français et de formateurs, a reçu de la part des Directions générales de l'enseignement primaire et du CO le mandat d'analyser les plans d'étude de français de ces deux ordres d'enseignement afin d'élaborer des recommandations en vue de leur mise en cohérence et de proposer des mesures concrètes permettant d'assurer l'acquisition des compétences requises à la fin du 6^e degré et à la fin du 9^e degré, en insistant sur les étapes de structuration et de consolidation des apprentissages. Les conclusions de ce rapport indiquent qu'il n'y a pas, formellement, de divergences importantes entre le plan d'études de l'école primaire et celui du cycle d'orientation en ce qui concerne l'enseignement du français. L'on constate en revanche des conceptions de la lecture différentes dans ces deux plans d'études.

Sur cette base, le « plan d'action pour la lecture » prévoit une mise en évidence des éléments permettant de définir un **enseignement continué de la lecture** (c'est-à-dire au-delà des premiers apprentissages) pour l'ensemble de la scolarité obligatoire. Une collaboration se renforce avec le primaire afin de détecter les mauvais lecteurs pour leur apporter une aide immédiate et

différenciée à leur entrée au cycle d'orientation, qu'il s'agisse de difficultés de déchiffrage ou de compréhension de texte, ou encore de développement de compétences linguistiques.

L'**information systématique des enseignant-e-s** du primaire et du secondaire permettant à chacun d'avoir connaissance du plan d'étude de l'autre ordre d'enseignement et des aspects mis en avant pour l'apprentissage continué de la lecture constitue une solution incontournable pour favoriser la cohérence entre primaire et CO. Cet effort implique également le PO à des degrés divers selon les besoins des élèves des différentes filières de formation. L'un des enjeux de la Quinzaine de la lecture 2005 vise précisément une information interordres d'enseignement sur les pratiques performantes, dans le but d'identifier des repères communs garantissant un enseignement continué de la lecture.

Un **plan de formation (initiale et continue)** des enseignant-e-s, centré sur la compréhension de l'écrit et son évaluation ainsi que sur les réponses efficaces liées à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, sera élaboré afin de doter tous les enseignant-e-s concernés de compétences solides en la matière. Les formations continues proposées au corps enseignant visent à développer leur capacité à identifier le type de difficultés rencontrées par les élèves. Ainsi, dès la rentrée 2005-2006, des formations continues interordres d'enseignement ciblées sur le développement des stratégies et des compétences de lecture chez les élèves de 8 à 16 ans figureront dans les programmes de formation continue, afin d'assurer la continuité et l'efficacité du système de formation.

Développer l'interdisciplinarité au CO

La maîtrise de la compréhension de l'écrit est une compétence qui en tant que telle relève avant tout de l'enseignement du français. Cependant, cette compétence est également un outil indispensable pour les acquisitions dans les autres disciplines. C'est pourquoi le « plan d'action pour la lecture » prévoit de **généraliser la mise en place d'activités interdisciplinaires** impliquant les enseignant-e-s des disciplines concernées comme l'histoire, la géographie et la biologie (textes explicatifs scientifiques), voire les mathématiques (lecture de consignes).

Les enseignants des disciplines scientifiques sont très concernés par les aspects d'écriture et de lecture et conscients de l'importance de l'écrit dans l'élaboration d'un savoir scientifique. Leur enseignement vise donc à familiariser les élèves avec ce type d'écrit particulier ainsi qu'à leur faire prendre conscience de leur responsabilité dans la rédaction de rapports

scientifiques de qualité par exemple, tant du point de vue disciplinaire que rédactionnel.

Il est important que tout enseignant-e s'engage à faire de la maîtrise de la langue française une priorité et y travaille à son niveau. Des consignes sont élaborées en ce sens.

Mettre en place des dispositifs de dépistage et de remédiation pour les élèves à risque

Comme cela a été rappelé au chapitre 2 ci-dessus, l'analyse des résultats de PISA indique que ce sont particulièrement les élèves défavorisés du point de vue de l'origine socio-économique et culturelle ou de la langue parlée à la maison qui éprouvent le plus de difficultés à maîtriser les compétences attendues en lecture.

Le « plan d'action pour la lecture » entend ainsi mettre un accent particulièrement prononcé sur l'**identification des élèves potentiellement faibles** en lecture. Pour y parvenir, les enseignant-e-s sont préparés et encouragés à utiliser des moyens tels que, par exemple, des épreuves comprenant plusieurs questions mesurant une même compétence (pour le primaire : l'identification du but d'un texte, celle des personnages principaux ou encore le repérage d'éléments d'information ; pour le CO : la compréhension globale *versus* la compréhension locale) et permettant ainsi de déterminer précisément quel type de compétence doit être améliorée.

Le Département de l'instruction publique entend ainsi généraliser la mise en œuvre, en classe, de **mesures de remédiation** qui ont fait leurs preuves, telles que l'enseignement stratégique, qui vise à enseigner des méthodes efficaces dans les différentes situations de lecture, ainsi que la participation à des cercles de lecture, composés de petits groupes hétérogènes où les élèves apprennent à interpréter et à construire des connaissances à partir de textes littéraires ou d'idées.

Pour les élèves qui présentent des **difficultés importantes et persistantes**, le recours aux professionnels (Service médico-pédagogique par exemple) est alors fortement conseillé afin d'établir un diagnostic approfondi et de mettre en place des mesures plus ciblées.

c) Un dispositif de suivi et de vérification à renforcer

Afin de pouvoir évaluer les effets des mesures prônées par le plan d'action pour la lecture et mesurer régulièrement la progression de tous les élèves, il est indispensable de mettre en place un dispositif de suivi et de

vérification adéquats. Deux axes parallèles composent ce dispositif : l'évaluation et l'analyse des pratiques.

L'**évaluation** sera considérée sous différents angles, sur la base de ce qui existe déjà, à savoir : l'évaluation régulière interne effectuée par l'enseignant, l'évaluation diagnostique de type formative et l'évaluation externe en fin de formation de type certificative.

La première, l'**évaluation régulière interne**, sera effectuée de manière périodique en utilisant une progression définie dans les indicateurs d'acquis intermédiaires ou de fin de cycle pour l'école primaire ou dans le plan d'étude de français pour le CO. Ce type de travail doit se poursuivre au PO. Les prises d'information seront variées et relativement fréquentes. Elles concerneront différentes compétences et des objectifs spécifiques.

Il est prévu de généraliser à plusieurs moments de la scolarité, notamment au début de la 4^eP et du 10^e degré, l'**évaluation diagnostique de type formative**, comme par exemple « EVADEP », qui a lieu au début de la 8^e année du CO (évaluation commune soumise à l'ensemble des élèves). Il s'agit d'évaluations qui ont pour but d'aider l'enseignant à connaître les acquis et lacunes de ses élèves et de réguler son enseignement.

Enfin, les tests d'**évaluation externes certificatifs** de fin de cycle, tels que les épreuves communes ou cantonales de 2^eP et de 6^eP déjà en place, ainsi que celle, en préparation, de 9^e CO, seront renforcées du point de vue de la compréhension de l'écrit. Par ailleurs, leur généralisation à la fin de la 4^eP (prévue dans le cadre du contreprojet du Conseil d'Etat à l'IN 121) ainsi qu'au terme de la 7^e CO (printemps 2006) sera effectuée.

Du point de vue de l'**analyse des pratiques**, une recherche sur les pratiques d'enseignement de la lecture aux différents moments de la scolarité a été confiée au Service de la recherche en éducation (SRED) et débutera à la rentrée 2005. Le mandat donné au SRED prévoit que ce dernier fournisse des informations portant notamment sur le temps passé à effectuer des activités spécifiques de lecture, les moyens utilisés, les évaluations et les instruments mis en place pour s'assurer des acquis ou pour repérer les difficultés des élèves, etc. Des liens seront également établis entre les résultats obtenus aux épreuves cantonales et aux épreuves communes avec les pratiques déclarées par les enseignants.

3. La mise en place de mesures d'urgence durant l'année scolaire 2004-2005

Alors que la mise en œuvre du plan d'action pour la lecture et le déploiement de ses effets doivent être envisagés à moyen terme, il s'est avéré

indispensable d'appliquer en urgence, à savoir dès la rentrée scolaire 2004-2005, un certain nombre de mesures extraites du plan d'action pour la lecture. Ces mesures sont les suivantes :

- adapter les évaluations communes du primaire et du CO afin de permettre un relevé sur l'état des compétences en compréhension de la lecture à la fin des cycles élémentaire, moyen, CO, ainsi qu'à l'issue du dispositif d'insertion scolaire et professionnelle, dans le but d'attester des connaissances et d'assurer l'information au cycle suivant ;
- entreprendre un cycle de formation des enseignants du cycle moyen de l'enseignement primaire et du CO ciblé sur l'apprentissage continué de la lecture (initié par le Forum sur la lecture organisé le 1^{er} décembre 2004 par les directions de l'enseignement du primaire, du CO et du post-obligatoire ainsi que par le Service de la recherche en éducation) ;
- organiser des ateliers de lecture (cercles de lecture, enseignement stratégique, pratique du résumé, etc.) pour les élèves à risque ou ceux rencontrant des difficultés importantes en lecture, au cycle moyen de l'enseignement primaire et au CO ;
- expérimenter dans un nombre restreint d'écoles primaires et de collèges du CO la réalisation d'un projet de lecture incluant tous les élèves ou de semaine de la lecture (à l'image de la Quinzaine de la Lecture organisée du 18 au 29 avril 2005) dans le but de développer et entretenir le plaisir de lire et dans la perspective de construire un répertoire de « bonnes pratiques » de lecture et, à terme, de généraliser l'expérience ;
- mandater le Service de la recherche en éducation (SRED) pour conduire une recherche sur les pratiques d'enseignement et de renforcement des compétences en lecture.

4. Conclusions

Les différentes mesures mises en place depuis la rentrée 2004-2005 s'inscrivent dans un plan sur plusieurs années en vue d'une meilleure maîtrise de la langue française.

La mise en œuvre du « plan d'action pour la lecture » ne doit pas être appréhendée de manière autonome mais doit être replacée dans un contexte plus large, sur lequel différents **choix politiques annoncés** auront une influence prépondérante. La réorganisation du temps d'enseignement pour donner de façon tangible la priorité à l'apprentissage consolidé de la langue française, la révision des grilles horaires dans le but d'accorder davantage de place au français, et encore la volonté de rendre l'école obligatoire dès 4 ans en sont quelques-uns, qui font d'ailleurs partie des orientations fixées par les cantons au sein des organismes intercantonaux (de la Conférences suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique notamment).

Rendre l'école obligatoire dès 4 ans permettrait ainsi de développer, auprès de *tous* les enfants de cet âge, le goût du livre, de l'activité d'écouter et de raconter, de susciter et de nourrir leur curiosité et leurs premières interrogations relatives au monde de l'écriture et de l'écrit, de découvrir de premiers mots, de premières lettres, de prêter une première attention réfléchie à la composition sonore des mots entendus ou énoncés, de commencer à relier l'oral à l'écrit (début de l'apprentissage de l'alphabet). L'école obligatoire dès 4 ans aurait aussi l'avantage certain de déceler d'éventuelles difficultés de langage ou de communication et d'y remédier suffisamment tôt pour que les enfants qui les connaissent puissent aborder dans de meilleures conditions leurs apprentissages scolaires à venir.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier:
Robert Hensler

La présidente :
Martine Brunschwig Graf

Annexe: 3^e priorité: la langue française.

13 PRIORITÉS POUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE GENEVOISE

3

La langue française



Le DIP a engagé dès la rentrée 2004 un plan d'action pour la lecture, qui prévoit la mise en œuvre de mesures qui touchent tant l'enseignement primaire et le cycle d'orientation que l'enseignement postobligatoire.

Trop d'élèves ne maîtrisent pas suffisamment la langue française à la fin de la scolarité obligatoire. Les tests PISA 2000 ont fait apparaître d'importants problèmes de compréhension des textes écrits chez près de 20% des élèves genevois⁴.

L'apprentissage du français sera intensifié dès les premières années d'école et fera l'objet d'une attention accrue pour l'ensemble des matières dispensées dans l'enseignement secondaire.

Le français est le ciment d'une collectivité multiculturelle dont l'intégration doit être l'objectif central. Il permet l'accès à la culture, à la communication, aux autres disciplines, et favorise l'insertion dans la vie professionnelle.

L'apprentissage de la langue française passe également par la reconnaissance et la valorisation des langues maternelles des élèves non francophones.

⁴ Source : PISA 2000, SRED, 2002